

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 9 juillet 2025

Délibération du CA

Objet : Orientations et programmation CVEC 2025-2026

Document(s) joint(s) : Document décrivant les orientations et programmation CVEC 2025-2026 au Crous BFC

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.841-5 et D.841-9 à D.841-11 ;
Vu le Décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus : supprimant la fixation annuelle, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, des orientations prioritaires des actions financées par la CVEC ;
Vu le la Circulaire n° 2019-09 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions ;
Vu le la Circulaire du 23 mars 2022 relative à l'engagement étudiant.
Vu la Fiche technique du 11 septembre 2019 relative à la pluriannualité des crédits du MESR*

Exposé des motifs :

La contribution vie étudiante et de campus a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de tous les étudiants.

Le Crous Bourgogne-Franche-Comté, dans une politique volontariste de coordination, travaille en collaboration avec les acteurs du territoire pour orienter les dépenses CVEC.

Plusieurs instances ont été mises en place pour répondre aux besoins locaux des sites universitaires répartis en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette comitologie a pour objectifs de réunir les acteurs à différentes échelles du territoire, d'instaurer une forme de coordination, de valoriser les actions existantes, d'encourager les initiatives et mutualisation et de définir une stratégie commune.

Un règlement d'intervention, disponible sur le site Internet du Crous BFC, permet d'encadrer les dispositifs et dépenses possibles.

Le Conseil d'administration du Crous BFC adopte les orientations et programmation CVEC 2025-2026.

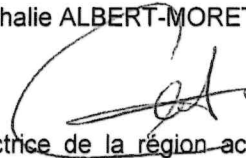
Article unique :

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à ~~la majorité~~ des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 22
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon
Le 9 juillet 2025

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités